

La réforme des allocations familiales votée

La commission de l'Action sociale du parlement wallon a approuvé à l'unanimité ce mardi le projet de réforme des allocations familiales, laissant toutes ses chances à une entrée en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Le dossier pèse près de 2,25 milliards d'euros, près de 15 % de l'ensemble du budget wallon. Il prévoit que, pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2019, la famille recevra une allocation de base de 155 euros jusqu'aux 18 ans de l'enfant et 165 euros de ses 18 à 24 ans. Pour les enfants nés avant, le modèle actuellement utilisé subsistera. **J.-C.M.**